

En Nouvelle-Calédonie, «le destin commun est devenu une réalité»

PAR JOSEPH CONFAVREUX
ARTICLE PUBLIÉ LE SAMEDI 3 OCTOBRE 2020



À Nouméa, le soir du vote sur le premier référendum. © JC

Quelles sont les forces en présence et les enjeux profonds du deuxième référendum sur l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie, dimanche 4 octobre ? Entretien avec Isabelle Merle, historienne de la colonisation et spécialiste de l'histoire du Pacifique.

Isabelle Merle est historienne, directrice de recherches au CNRS. Elle a publié l'an dernier *L'Indigénat. Genèses dans l'empire français. Pratiques en Nouvelle-Calédonie* (CNRS éditions) et les éditions Anacharsis viennent de republier en poche son ouvrage *Expériences coloniales. La Nouvelle-Calédonie (1853-1920)*. Pour Mediapart, elle revient sur les enjeux du référendum de demain.

Le référendum du 4 octobre prochain peut-il être différent de celui de novembre 2018 ?



Isabelle Merle. © Capture d'écran NC la 1ere

Isabelle Merle : Tous les observateurs avaient loué le calme dans lequel s'était déroulé le référendum organisé le 4 novembre 2018. On espère qu'il va en être de même le 4 octobre 2020. Comme il s'agit de la deuxième échéance dans la série des trois référendums prévus entre 2018 et 2022, il est logique que les propos et postures puissent se durcir au vu des enjeux en cours.

L'organisation de ces trois référendums successifs a le mérite, me semble-t-il, de pousser à la clarification des programmes et positions de chacun des camps en présence. Les « loyalistes » qui n'avaient pas jugé bon de proposer un projet en 2018, tant leur appel à rester dans la France leur paraissait suffisant en lui-même, ont perçu l'importance de le faire en 2020.

C'est une bonne chose pour le débat démocratique. Celui-ci est plus dynamique cette année, ce qui n'exclut par une certaine conflictualité verbale.



À Nouméa, le soir du vote sur le premier référendum. © JC

Se trouve-t-on vraiment dans une situation où le front du « non » serait divisé (entre les loyalistes qui regroupent l'ensemble des composantes de la droite calédonienne jusqu'au Rassemblement national et le Parti « Calédonie ensemble » qui fait cavalier seul sur un programme spécifique prônant un « non » « dans l'esprit de dialogue et de partage ») et les indépendantistes unis. Ou bien existe-t-il aussi des divergences dans le camp du « oui » ?

Le front du « non » est clairement divisé et même fracturé autour de deux pôles antagonistes dans l'arène politique au point qu'ils n'ont pu s'entendre sur un programme commun portant le non. On a clairement deux projets et deux façons de penser l'avenir du pays parmi ceux qui défendent le maintien du pays dans la France.

Il n'est pas à douter qu'il existe dans le camp du oui une pluralité de positions et d'idées, mais il faut noter que celui-ci a su se regrouper autour d'un front uni, un programme partagé sous la bannière d'un oui à l'indépendance, cette dernière étant perçue comme une nécessité préalable et incontournable. Notons que le Parti travailliste qui avait refusé de participer au premier référendum a changé de stratégie et appelle à voter oui au second référendum.

Comment résumeriez-vous la configuration des forces politiques en présence ?

Le résultat du référendum en novembre 2018 révélait la persistance du clivage entre non-Kanak et Kanak autour de l'avenir institutionnel du pays, le maintien dans la France ou l'indépendance. Une majorité de non-Kanak ralliant le non et une majorité de Kanak ralliant le oui à l'indépendance. En ce sens, on peut parler d'une persistance d'un vote ethnique que l'on retrouvera sans doute le 4 octobre.

De part et d'autre de ce clivage fondamental, on a d'une part un camp du non divisé entre un front regroupant la droite calédonienne autour de l'Avenir en confiance qui n'a pas hésité à s'allier au Rassemblement national et le parti Calédonie ensemble qui poursuit sa quête d'une troisième voie dans la République. On a d'autre part le camp indépendantiste rassemblé avec ses composantes majeures, l'Union calédonienne, le Palika, l'Union progressiste en Mélanésie et le Rassemblement démocratique océanien.



Affiche du FNKS indépendantiste. © DR

On a vu récemment une force nouvelle s'organiser en parti sous le nom de l'Éveil océanien qui regroupe des représentants plutôt jeunes de la communauté wallisienne et futunienne rompant avec les liens que leurs parents et grands-parents avaient surtout noués avec la droite calédonienne. Ce parti, qui a gagné trois sièges au Congrès lors des dernières élections

provinciales, a décidé de soutenir dans ce cadre le FLNKS mais se refuse à appeler au vote pour un camp ou l'autre, laissant le libre choix à ses électeurs.

On a aussi une marge d'indécis qui recouvre pour partie une frange de la population calédonienne qui ne se reconnaît pas dans la division ethnique. Le recensement de 2020 révèle un nombre croissant de personnes qui se déclarent « Calédoniens » ou « appartenant à plusieurs communautés » et parmi lesquelles un certain nombre pourraient être tentées par le vote oui.

Comment distingueriez-vous l'imaginaire des loyalistes de celui de Calédonie ensemble ?

Les loyalistes ont proposé un programme qui tient clairement les Kanak à la marge et persiste dans une vision de la Nouvelle-Calédonie relativement mythifiée. Tout en évoquant « l'Histoire, les époques et les mémoires », ce programme procède en fait par le déni de l'histoire et en particulier l'histoire coloniale, ses violences passées et ses effets d'héritages.

Il procède aussi à une vision tronquée de la société calédonienne en ignorant les ouvriers, les classes populaires urbaines ou rurales à Nouméa, dans les tribus ou dans les villages de brousse, en faisant silence sur les quartiers populaires ou la Nouvelle-Calédonie industrielle. Sont mis en avant des clichés, le Calédonien et son bétail, le Kanak à la pêche, le Polynésien avec son collier de perles.

L'imaginaire des loyalistes renvoie à une Nouvelle-Calédonie lisse et propre, débarrassée des scories du passé, ignorante des inégalités et des tensions sociales, et cherche surtout à maintenir un *statu quo*.

Le programme de Calédonie ensemble, s'il évite de revenir sur les traumatismes anciens, prend le soin de détailler les négociations et missions de dialogue qui se sont déroulées entre 2011 et 2018. Il n'ignore rien des divisions qui traversent le pays et en appelle à poursuivre le principe de la négociation.

Estimant que les référendums sur l'avenir institutionnel ne font qu'accroître le clivage entre indépendantistes et non-indépendantistes, il propose de renoncer au troisième référendum pour construire

un projet en commun avec l'ensemble des partenaires ; projet qui, une fois stabilisé, sera soumis à référendum devant la population calédonienne.

Le parti Calédonie ensemble a un imaginaire bien plus ancré dans le pays réel que les loyalistes, avec une volonté de trouver les moyens d'une troisième voie avec les partenaires et en tout premier lieu les indépendantistes dans le contexte d'une Nouvelle-Calédonie qui resterait dans la France, en tant que composante singulière de la République.

Il propose de rechercher « une souveraineté utile », économique, énergétique et alimentaire, plutôt qu'une « souveraineté politique » et appelle l'État à s'impliquer dans ce projet en concertation. Il y a, dans la position de Calédonie ensemble, un effort notable pour réfléchir sur la base des avancées acquises depuis les accords de Matignon et Nouméa à un nouveau projet et à un nouveau consensus pour le pays avec l'option du maintien dans la France. Il y a clairement une volonté de s'inscrire dans un projet du pays pour le pays.

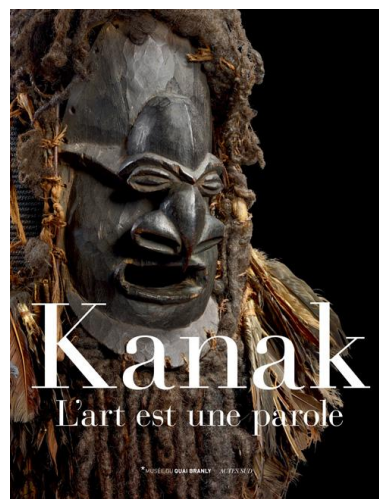
«Les loyalistes ont une fâcheuse tendance à vouloir invisibiliser le “fait kanak”»

Les colons d'hier sont-ils les loyalistes d'aujourd'hui ? Autrement dit, jusqu'à quel point la grille de lecture coloniale est-elle opératoire ou au contraire obsolète pour saisir la réalité du Caillou aujourd'hui ?

On ne peut pas affirmer un tel déterminisme bien sûr. Les hommes et les femmes d'aujourd'hui ne vivent pas dans le même contexte que leurs parents et grands-parents ni dans le même monde. La Nouvelle-Calédonie de 2020 est très différente de celle des années 1930 et les rapports de force ont considérablement changé.

Cela étant dit, on peut s'interroger sur certaines continuités dans l'ordre des représentations de l'Autre. Les loyalistes comme les colons d'hier ont une fâcheuse tendance à vouloir invisibiliser le « fait kanak » et par là même le peuple kanak en se

considérant comme menacés par la place que l'un et l'autre pourraient prendre. D'où une posture défensive qui craint la concurrence et peine à partager.



L'affiche de l'exposition sur l'art kanak au Musée du quai Branly à Paris. © DR

Dans la Nouvelle-Calédonie rêvée des loyalistes, les Kanak sont une composante parmi d'autres que l'on tient plutôt à la marge apportant une touche océanienne originale mais point trop n'en faut. L'apprentissage des langues kanak à l'école, le prestige d'une exposition sur l'art kanak au Musée du quai Branly à Paris, la réussite économique du projet Nickel en Province Nord, la compétition sur les emplois, sont perçus comme des atteintes contre les loyalistes et la place qu'ils occupent dans le pays. Mieux vaut défendre le modèle français sous toutes ses formes, cantonner la culture kanak dans des zones bien précises pour la seule communauté kanak, et vanter plutôt les influences éventuelles des modèles anglophones avoisinants.

Cela s'accompagne d'une difficulté à prendre en compte tous les versants de l'histoire du pays et en particulier l'histoire de la colonisation. On valorisera certains moments et certains faits d'armes mais on se refuse à entrer dans le détail d'une histoire des violences, des spoliations, du régime de l'indigénat, des structurations inégalitaires économiques, sociales, politiques et de penser les continuités ou effets d'héritage. Plutôt que de penser le pays réel, on préfère valoriser l'Histoire avec un grand H, celle de la France, ou plutôt d'une certaine France.

Le pays a, certes, considérablement changé, en particulier au cours de ces trente dernières années mais les loyalistes rappellent, à travers les positions qu'ils défendent, la persistance d'une position de défiance à l'égard des Kanak, la vision d'une société divisée en deux blocs antagonistes, l'idée qu'il faut « résister » face au risque que représente le monde kanak ou encore la propension à penser en termes de concurrence la relation entre les deux communautés principales, européennes et kanak.

Plutôt que de se demander si la grille de lecture coloniale est encore opératoire ou obsolète, il me paraît plus juste de réfléchir en termes d'héritages ou de continuités et discontinuités historiques que l'on peut repérer entre deux époques en travaillant au plus fin.

La société calédonienne est évidemment profondément marquée par le passé qui l'a constituée. Les ségrégations spatiales, les inégalités sociales et économiques, le taux d'emprisonnement de la jeunesse kanak, les inégalités scolaires mais aussi la surreprésentation des métropolitains dans certaines professions, juridiques et médicales en particulier, le maintien de monopoles commerciaux au sein de certaines grandes familles calédoniennes, les dépendances financières à la métropole, font partie des continuités les plus évidentes.

Mais il faut aussi souligner que le pays a profondément changé, depuis trente ans, avec un rééquilibrage des infrastructures au profit de la Province Nord en particulier, un rééquilibrage politique qui n'a cessé de s'affirmer, des progrès considérables en matière d'accès à l'enseignement universitaire parmi les jeunes Kanak et plus fondamentalement encore un délitement des rapports dissymétriques tels qu'ils existaient encore dans les années 1970 entre « Blancs » et Kanak.

Dans une tribune récemment publiée par AOC, vous notez l'interprétation particulière que les loyalistes font de la devise « Liberté, égalité, fraternité ». Quelle est-elle ?

Effectivement, l'interprétation de la devise républicaine par les loyalistes telle qu'ils l'exposent dans leur programme est surprenante. La liberté selon

les loyalistes est d'abord celle de « *circuler en toute sécurité* » pour mettre fin « *à la spirale de violence et délinquance qui désagrège et divise la société* ».

L'appel à la liberté de circuler résonne étrangement au regard de l'histoire coloniale du pays qui fut marquée, plus qu'ailleurs, par les rigueurs du régime de l'indigénat, et parmi celles-ci, les interdictions de libre circulation imposées jusqu'en 1946 aux Kanak et travailleurs engagés soumis à autorisation pour tout déplacement en dehors de circonscriptions.

Ici, la liberté de circuler est associée à la sécurité, ce qui permet aux loyalistes d'engager immédiatement une demande de sanctions en particulier pour les jeunes Kanak délinquants, élargie à leurs familles. La liberté est en second lieu celle de la défense de la propriété privée, qui au demeurant n'est pas menacée, avec le soupçon porté sur les terres coutumières kanak qui seraient mal exploitées.

Outre le fait qu'il serait sans doute utile de poser la question de la gestion des sols de façon plus générale, incluant certaines propriétés européennes, les loyalistes font fi des dispositifs innovants et collectifs et des nombreuses expériences de développement qui ont été faites sur ces terres coutumières depuis les années 1970. Pas plus qu'ils ne peuvent envisager d'autres manières de penser la notion de propriété et les usages partagés des terres.

Pour illustrer le mot « égalité », ils promettent l'égalité de tous en particulier en matière d'éducation en prenant l'exemple des systèmes éducatifs français, australiens et néo-zélandais mais en passant sous silence les enjeux de l'adaptation des programmes de l'Éducation nationale (en particulier en histoire) ou encore l'enseignement des langues kanak.

Enfin la « fraternité » fait, selon eux, appel à un ensemble d'attitudes – solidarité, altruisme, respect, espoir, esprit de service, humilité. Pourtant, on peut douter de leur respect lorsque, juste après, le programme loyaliste s'emploie à dénoncer le rééquilibrage lancé, il y a trente ans, en faveur des deux provinces historiquement les plus pauvres que dirigent les Kanak au profit de la Province Sud

majoritairement loyaliste et qui concentre encore l'essentiel des richesses, de la population et des infrastructures.

«Le régime de l'indigénat pèse encore lourd dans les mémoires»

Un nouveau terme a émergé ces dernières années : celui de « calédonien ». Qu'est-ce qu'un Calédonien aujourd'hui ? Peut-on y voir un dépassement de l'opposition séculaire entre les anciens colons et le peuple autochtone ?

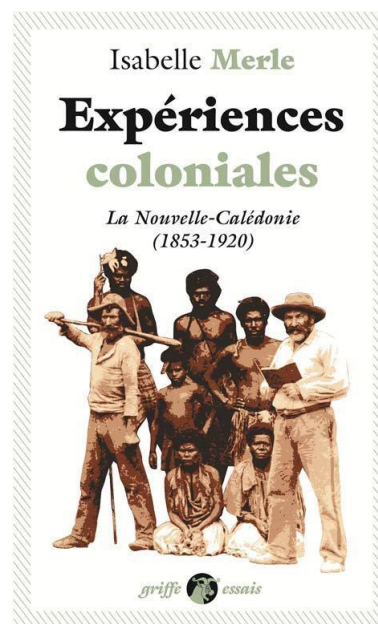
C'est indéniablement l'un des acquis de l'Accord de Nouméa que d'avoir consolidé une citoyenneté calédonienne au sein de la République et de fournir ainsi un appui à un sentiment d'appartenance de plus en plus partagé à un ensemble singulier qu'on peut appeler le peuple calédonien.

Les habitants de la Nouvelle-Calédonie qui partagent une expérience historique commune partagent aussi un même attachement au pays, aux terroirs, avec un souci grandissant de protection de l'environnement ainsi que la nécessité de maîtriser l'industrie du nickel et ses effets ou de développer les productions locales.

Le sentiment d'appartenance est fort dans toutes les communautés ainsi que dans les familles métissées qui ont plusieurs types d'attache. Il s'épanouit dans certains lieux de partage, par exemple les salles de hip-hop ou dans les quartiers populaires de Nouméa très composites. Il peut aussi se nourrir d'une défiance à l'encontre des métropolitains et à l'encontre des directives lointaines imposées de France.

« Qu'est-ce qu'un colon ? » était la question qui a structuré votre livre *Expériences coloniales. La Nouvelle-Calédonie (1853-1920)* que republie en

poche les éditions Anacharsis. Quelles étaient les spécificités du colon en Nouvelle-Calédonie par rapport aux autres territoires français ?



© Anacharsis

La Nouvelle-Calédonie devint française en 1853 et fut d'emblée pensée comme une colonie de peuplement à l'instar de l'Algérie avec cependant une originalité puisqu'elle devint, à partir de 1863, un bagne voué à transformer les condamnés en colons en les plaçant sur quatre hectares de terre où ils devaient finir leur jour. Aux côtés des condamnés, il était prévu d'installer des colons libres, venus spontanément ou avec le soutien du ministère des colonies.

La transportation des condamnés a été suspendue en 1897 mais le soutien à l'émigration libre a été alors renforcé pour fonder aux antipodes « une petite France australe ». Hormis les grandes familles possédantes, en charge de l'import-export, et puissantes au niveau politique à Nouméa dès les années 1880, la majorité des colons se classaient jusqu'à la Seconde Guerre mondiale parmi « les petits », certains modestes mais jouissant de la position de patron à l'égard des Kanak et des travailleurs javanais, d'autres pauvres et surtout paysans parce qu'issus du monde pénal. Il existe, en Nouvelle-Calédonie, un monde populaire calédonien qui se connaît et se reconnaît parfaitement.

« On ne naît pas colon, mais on le devient », écrivez-vous dans ce livre. Par quels processus ?

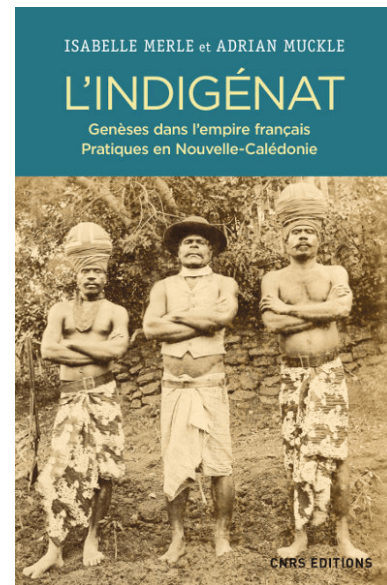
Comme dans toutes les colonies, colons et indigènes forment les deux faces d'un même miroir. Il n'y a de colons que s'il y a des indigènes, et réciproquement. Devenir colon, pour les émigrants français du XIX^e siècle et par la suite pour leurs enfants implique d'apprendre les codes d'un monde social particulier organisé par un système colonial structurellement inégalitaire qui oppose, par statut, les citoyens français des indigènes et ceux qui leur sont assimilés, principalement les travailleurs importés d'autres colonies.

Devenir colon, c'est apprendre que l'on est supérieur aux indigènes avec l'appareil justificatif qui va avec (la race, la civilisation, la sauvagerie, le progrès...), c'est aussi apprendre à manier des rapports de pouvoir particuliers, y compris la violence verbale et physique, et c'est enfin apprendre à jouir de privilèges par rapport à l'Autre, indigène ou travailleur engagé.

Tous les colons, bien sûr, n'ont pas accès à l'ensemble des privilèges, ni même à l'exercice du pouvoir. Mais que l'on soit un « petit blanc » ou un riche colon, la distance qui vous sépare de l'indigène est essentielle dans la structuration de son identité personnelle. La disparition de cette « relation coloniale » est une opération difficile en contexte car il faut désapprendre les codes sociaux que la situation coloniale imposait et modifier en profondeur le regard que l'on porte sur l'Autre.

Vous aviez consacré l'an dernier, avec Adrian Muckle, un livre à l'indigénat. Comment cet ensemble de règlements et de pratiques, qui

n'a jamais véritablement composé un code pour l'empire français, pèse-t-il encore sur la réalité calédonienne contemporaine ?



© CNRS Éditions

Le régime de l'indigénat est un dispositif répressif spécifiquement réservé aux indigènes et à ceux qui leur étaient assimilés, forgé en Algérie au cours des années de conquêtes pour y être appliqué à partir de 1881. La même année, il est appliqué en Cochinchine puis élargi à partir de 1887 en Nouvelle-Calédonie et au Sénégal/Dahomey puis dans le reste des colonies françaises à quelques exceptions près dans les années qui suivent.

Aujourd'hui, parmi les territoires d'outre-mer que la France possède, la Nouvelle-Calédonie est le seul à avoir connu l'indigénat, et ce sur une très longue période entre 1887 et 1946 sans réforme notable. Les Antilles, la Guyane et La Réunion ainsi que Tahiti y avaient échappé.

Le régime de l'indigénat pèse encore lourd dans les mémoires, celles des Anciens mais aussi celles des jeunes qui ont entendu les histoires transmises dans les familles. Impôt de capitation, réquisitions de travail, interdictions de circuler... sont des mots bien connus, qui ont nourri les chansons pendant la période des événements entre 1984 et 1988.

Le régime de l'indigénat a été aboli dans l'ensemble des colonies françaises en 1946 mais il a laissé des traces en Nouvelle-Calédonie, ne serait-ce que

par les fondements de l'organisation politique qu'il a contribué à construire, les réserves indigènes, les tribus, les chefferies administratives, les relations anciennes avec la gendarmerie, mais aussi par la persistance d'inégalités économiques, sociales ou scolaires qui touchent encore une part non négligeable de la population kanak. On pourrait ajouter la persistance d'une politique pénale qui fut longtemps portée à la répression envers la jeunesse délinquante kanak plutôt qu'à l'aide et à la protection de l'enfance.

La notion de « destin commun » qui se situait au centre des Accords de Nouméa vous semble-t-elle encore opératoire ?

Il faut entendre la notion de « destin commun » pour ce qu'elle est, un appel, une devise ou une espérance que portait l'Accord de Nouméa. On peut affirmer que, depuis trente ans, alors que la paix civile s'est imposée et maintenue, le « Vivre ensemble » s'est considérablement amélioré et un retour à l'état de

violence qu'a connu la société calédonienne dans les années 1980 est aujourd'hui difficilement imaginable, même si la crainte peut être là et la menace parfois brandie.

Le rééquilibrage économique et politique a permis d'améliorer le partage du pouvoir, des responsabilités et des richesses même si les inégalités dans le pays restent criantes. La multiplication des lieux tels que les médiathèques en brousse, les conservatoires de musique ainsi que des événements culturels, festivals de films ou musique, danses ou encore sportifs, ont contribué à faire naître des espaces de partages et d'échanges.

Depuis trente ans, le « destin commun » a progressé, il est devenu indéniablement une réalité familière en Province Nord et dans ce qu'on appelle le Grand Nouméa, avec ces quartiers où toutes les communautés se côtoient.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.